

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 8/07/2014

Absents excusés : B. RIVOLLIER F. MILLET

B RIVOLLIER donne pouvoir à JP GACHET

1) Approbation précédent conseil municipal

Approuvé à l'unanimité.

2) Droit de Prémption Urbain

- Vente maison + terrain se situant Rue Centrale 719 m2
Coût de l'opération : 89 000 €
 - Vente maison + terrain 729 m2 11 Lot Cèdres Bleus
Coût de l'opération : 158 000 €
 - Vente terrain à bâtir situé aux Royats 440 m2
Coût : 41 000 €
- J LESQUIR se retire de la salle, étant concerné par le dossier.

Le CM décide de ne pas préempter sur ces trois dossiers.

3) Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

La commune est adhérente à l'Association des Maires de France qui est une association pluraliste. Une action est menée auprès de chaque commune pour demander d'exercer une motion de soutien suite à la baisse de plus en plus importante des dotations de l'Etat. Les communes sont en effet très touchées sur ce point.

JM CHATAIN donne lecture de cette motion.

Le CM est d'accord à l'unanimité pour signer cette motion.

4) Aménagement du centre bourg, avenant n° 1 pour le lot 4, espaces verts

Dans le cadre du plan COCA, l'entreprise CHARTIER est intervenue concernant les espaces verts. Les travaux seront moins élevés que prévu : des plantations ayant été supprimées (devant la mairie) et une jardinière ayant été rajoutée (devant l'église), le plan de récolement ne sera pas réalisé. Le montant final s'élève à 31 666 € TTC, soit une économie de 1 533,31 € .

JM CHATAIN rappelle que ces plantations sont garanties (l'entreprise CHARTIER procédera à une visite en octobre prochain).

Le CM est d'accord à l'unanimité pour signer cet avenant.

5) Information sur les nouveaux rythmes scolaires : réponse du directeur académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) suite à notre demande d'organisation de la semaine scolaire à partir de SEPTEMBRE 2014

Les membres du Conseil d'École ont proposé, pour 3 ans, l'expérimentation suivante (dans le cadre du décret Hamon) **HORAIRES SCOLAIRES :**

Le matin des lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8 H 30 à 12 H

L'après-midi des lundi, mardi et jeudi : de 14 H à 16 H

Soit un total hebdomadaire de 23 H 30

23 H 30 x 36 semaines de classe à l'année = 846 H

La durée hebdomadaire obligatoire étant de 24 H de classe et ayant décidé de réduire la semaine à 23 H 30, il manque donc 18 H pour l'année.

Il a été décidé de récupérer ces heures début JUILLET 2015, comme suit :

Lundi 6 (journée) – Mardi 7 (journée) – Merc 8 (matin) – Jeudi 9 (matin)

Le Directeur d'Académie a donné une réponse positive à cette demande.

6) Nouvelle organisation de la garderie périscolaire à prévoir (décompte du temps passé pour le paiement) suite aux nouveaux horaires d'école à partir de SEPTEMBRE 2014

Cette réforme entraîne une remise en cause au niveau du ménage, la cantine et surtout la garderie qu'il faudra prévoir **en plus** le mercredi matin (de 7 H 30 à 8 H 30), le soir des lundi, mardi et jeudi (de 16 H à 18 H 30) et le vendredi après-midi de 14 H à 18 H 30).

Parents d'élèves et enseignants ont demandé un temps de garderie pour le mercredi et le vendredi de 12 H à 12 H 30. Nous n'émettons pas de réponse favorable pour le moment et attendons la rentrée de septembre (un sondage sera effectué auprès des parents).

A la demande de G. GRILLET, et afin de faciliter la gestion, une modification sera apportée au niveau du paiement : les cartes de 5 H à 12 € feront place à des cartes de 10 H à 24 € avec toujours un système de croix tous les quarts d'heure.

JM CHATAIN précise que les parents qui inscriront leurs enfants à la garderie devront le faire avant le vendredi midi pour la semaine suivante et qu'il sera très pointilleux sur ce règlement. Il indique aussi qu'il sera très important de remettre les enfants, à

la sortie de la garderie, aux personnes habilitées (parents, grands-parents, nounou, membre de la famille...)

JM CHATAIN et M LAFFAY ont réuni le personnel communal lié à l'école pour les entretenir de ces nouvelles modalités et les réunira à nouveau individuellement afin de mieux cibler les tâches de chacun.

L'idée d'embaucher une personne dans le cadre d'un CAE pour un travail polyvalent (ménage, cantine, garderie) n'est pas à exclure.

D MASSACRIER demande s'il existe une réglementation par rapport au nombre d'enfants présents à la garderie : Non car notre garderie n'est pas agréée. Il n'y a donc aucune réglementation ; nous devons nous imposer des règles de sécurité.

JM CHATAIN lit la délibération se rapportant à la garderie périscolaire. Le CM est d'accord à l'unanimité pour ce règlement.

7) Convention de fonctionnement entre la commune et CALF pour intégration au réseau intercommunal des médiathèques ludothèques du territoire Loire Forez

La bibliothèque de la commune va être en réseau avec les médiathèques de la CALF soit : ST JUST ST RAMBERT et MONTBRISON (actuellement en construction). Les usagers de l'Oiseau Lire pourront ainsi réserver des ouvrages dans n'importe quelle médiathèque du territoire. Pour ce faire, une convention doit être signée entre les communes et la CALF qui verse une somme de 1,50 € /hab. pour une commune de moins de 1 500 habitants, 2 €/hab. pour une commune de 1 500 à 3 000 habitants et 2,50 € pour une commune de + de 3 000 habitants.

La bibliothèque bénéficiera donc d'une somme de 2 000 € destinée uniquement à l'achat de livres.

La CALF va passer un marché auprès des libraires chez lesquels les bibliothèques pourront se servir (une crainte est cependant émise de la part des membres de la bibliothèque : vont-ils pouvoir continuer à se servir chez les petits libraires de Montbrison ?)

Un courrier de B RIVOLLIER, présidente de la l'Oiseau Lire, a été adressé au CM afin de revoir cette convention au bout d'un an.

Le CM se prononce pour signer cette convention pour une année en tenant compte du choix des bénévoles de l'association l'Oiseau Lire.

8) Commission Intercommunale d'Aménagement du Foncier (CIAF) : désignation d'un conseiller municipal suppléant, désignation de deux propriétaires forestiers de la

commune ainsi que deux propriétaires suppléants. Election de deux propriétaires de biens fonciers non bâtis et un suppléant

Mise en place d'un plan de boisement sur la commune. Il n'existait en effet aucune réglementation sur celle-ci jusqu'à maintenant.

Le Conseil Général nous a indiqué par courrier comment mettre en place un plan de boisement.

Conseiller municipal suppléant : J LESQUIR

La Chambre d'Agriculture a désigné des représentants, soit deux titulaires (Mr Roger MONDON de ST GEORGES et Mr Guy COUZON de ST JEAN SOLEYMIEUX) et deux suppléants (Mrs Antoine HUGUET et Raymond GACHET de ST GEORGES)

Le CM doit désigner 4 représentants propriétaires forestiers sur la commune, soit deux titulaires (Jean-Pierre GACHET et Maurice MONDON) et deux suppléantes (Chantal MURE et Martine LAFFAY).

Vote à bulletin secret pour élire 2 propriétaires de biens fonciers non bâtis :

Titulaires : Pierre CLEMENCON et Jean-Marc DEMEURE de ST GEORGES HAUTE VILLE

Suppléant : Marcel FAURE de MARGERIE CHANTAGRET

Elus à l'unanimité.

9) Présentation du rapport d'activités 2013 du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL)

Le CM prend acte de ce rapport après lecture faite par JM CHATAIN.

10) Convention avec ERDF

Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, il s'avère que le transformateur aurait besoin d'un « coup de neuf ». Le choix de la peinture sera vu à la rentrée, sachant que les travaux doivent être terminés au 31 DECEMBRE 2014.

Le CM est d'accord à l'unanimité pour signer cette convention.

11) Comptes-rendus des diverses commissions communales et CALF

Les membres du CM ayant assisté à une réunion de commission communale ou communautaire (CALF) en présente le compte-rendu.

Prochain CM : 2 SEPTEMBRE 2014.

BONNES VACANCES A TOUS